

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 février 2023

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 859)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 88

présenté par

Mme Youssouffa, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Castellani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Naegelen et M. Saint-Huile

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport présentant les conséquences et les effets des usages des médias sociaux sur les jeunes, en particulier les mineurs.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à solliciter une demande de rapport à part entière afin de mieux saisir les conséquences et effets des usages des médias sociaux sur les jeunes.

A ce jour, il n'y a pas eu d'études approfondies sur les impacts des médias sociaux sur la jeunesse française. Plusieurs ont été menées à travers l'Union européenne et ont fait état de résultats affligeants.

Des études menées en Grande-Bretagne, en Espagne et en Écosse ont établi un lien entre les médias sociaux et l'augmentation de l'agressivité, de l'anxiété, de la détresse psychologique et des pensées suicidaires chez les jeunes âgés de 11 à 16 ans.

Pour mieux comprendre comment la culture, les normes sociétales, les systèmes éducatifs et d'autres facteurs spécifiques d'un pays influencent les jeunes en ligne, il est important d'entreprendre des recherches sur nos propres jeunes.

Cet amendement a été co-écrit avec la Fondation Reboot, engagée depuis 2018 pour la promotion du raisonnement critique.